

BULLETIN D'INFORMATION : THÈMES ACTUELLEMENT DÉBATTUS PAR LES DÉLÉGATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS MONDIAL.

La 35^e réunion du conseil d'administration du Fonds mondial s'est tenue les 26 et 27 avril à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Principales décisions prises à la réunion du Conseil :

- **Nouvelle stratégie** : Le conseil d'administration (CA) a approuvé la « Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022 : Investir pour mettre fin aux épidémies ».
- **Rapport financier annuel de 2015** : Le CA a approuvé le rapport financier annuel de 2015 qui comprend les états financiers consolidés audités par Ernst & Young, SA. Le CA a également approuvé les comptes statutaires également audités par Ernst & Young, SA
- **Politique d'admissibilité** : Le CA a approuvé une politique d'admissibilité révisée.
- **Pérennité, transition et cofinancement** : Le CA a approuvé une politique de pérennité, transition et cofinancement.
- **Environnements opérationnels difficiles** : Le CA a approuvé une politique sur les environnements opérationnels difficiles.
- **Méthodologie d'allocation des financements** : Le CA a approuvé une méthodologie d'allocation des financements pour 2017-2019. Le CA a demandé au Comité sur la Stratégie d'approuver lors de sa réunion en juin 2016 la méthode qui sera utilisée par le Secrétariat pour faire son rapport sur les ajustements qualitatifs qui font partie de la méthodologie. Le CA a également demandé au Secrétariat de présenter au Comité sur la Stratégie, lors de sa réunion en juin 2016, des initiatives qui pourraient être financées et pourraient servir de catalyseur pour des investissements.
- **Réponse donnée à l'avis consultatif de 2015 du Bureau de l'Inspecteur général** : Le CA a demandé que le Secrétariat présente un plan d'action détaillé pour la gestion des risques et les contrôles internes accompagné de cibles précises et d'un calendrier. Le Secrétariat informera le CA des progrès effectués en juin 2016.
- **Circonscription des partenaires** : Le CA a approuvé l'ajout du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) comme membre de la circonscription des partenaires au CA.

Méthodologie d'allocation des financements :

Le CA a approuvé une méthodologie permettant de déterminer les allocations aux pays pour 2017-2019. Cette méthodologie ne diffère pas beaucoup de celle qui était utilisée pour la période 2014-2016. Les principales différences sont les suivantes :

- Il n'y aura plus de groupes de pays.
- Il n'y aura pas de somme spécifique mise de côté pour les « financements d'encouragement » ou pour les propositions régionales (un financement sera cependant disponible dans les deux cas dans le cadre des « investissements à effet catalyseur »).
- L'ajustement qualitatif pour le niveau minimum requis sera remplacé par un système simplifié.
- Un système simplifié sera utilisé pour identifier les initiatives à placer dans le Registre des demandes de qualité non financées.

Comme il l'avait fait en 2014-2016, le Fonds mondial déterminera le montant disponible pour l'allocation aux pays en se basant sur les fonds récoltés durant la 5^e campagne de reconstitution des ressources moins les fonds nécessaires pour couvrir les coûts de fonctionnement. Comme avant, un montant de 800 millions de dollars sera réservé aux

initiatives spéciales appelées désormais « investissements à effet catalyseur. » Tous les financements qui restent seront utilisés pour les allocations aux pays.

Investissements à effet catalyseur

Ils servent trois buts : offrir une sorte de financement d'encouragement au-delà de l'allocation, financer une approche multipays et financer des initiatives stratégiques. Ces fonds seront utilisés d'une part pour encourager les pays à « utiliser l'argent de leur allocation pour gérer, en priorité, les difficultés épidémiologiques spécifiques, liées au contexte, rencontrées pour lutter contre les trois maladies et d'autre part pour mettre en place des systèmes de santé durables et robustes. » Le Fonds mondial estime que ces approches, adoptées pour répondre à ces priorités, doivent partir de la base, dans les pays, plutôt que d'être imposées par le Fonds mondial. Il affirme également que les priorités seront déterminées à travers des consultations avec les partenaires techniques et les partenaires représentant les communautés « afin de garantir que le financement soit priorisé selon les besoins stratégiques pressants et que les propositions ne soient pas un fardeau pour les pays. » L'un des buts de ces fonds est de promouvoir des programmes pour les populations clés et vulnérables.

L'idée est que les pays financeraient, grâce à leur allocation, la promotion des programmes pour les populations clés et vulnérables à hauteur des fonds mentionnés ci-dessus utilisés dans cet objectif.

La politique d'admissibilité est révisée

La moyenne de trois années de RNB par habitant sera utilisée pour déterminer le classement de niveau de revenu aux fins d'admissibilité (en remplacement des chiffres d'une année par habitant qui avaient été utilisés jusqu'à présent).

La politique d'admissibilité est utilisée pour déterminer quelles composantes sont admissibles à recevoir une allocation du Fonds mondial. Elle est basée à la fois sur le niveau de revenu et la charge de morbidité de la maladie.

Ce changement aura un effet minime sur l'admissibilité des pays, mais servira à modérer le taux de transition du statut d'admissible à celui de non admissible au Fonds mondial pour les pays qui connaissent des fluctuations annuelles importantes dans leur RNB par habitant.

Ces informations sont tirées des numéros 289 et 290 de AIDSpan.